



AssurEquine

Adresse des Assurances de la Licorne:

11 rue Alfred Kastler

14000 Caen

Téléphone : 02 59 43 21 85

Nom du contact :

.....

Contrat de prêt à titre gratuit d'un équidé

Les assurances de la licorne vous propose ce modèle de contrat comme un simple guide afin de vous permettre d'établir un contrat adapté à votre propre situation. En aucun cas, l'utilisation de ce modèle de contrat de location ne saurait engager la responsabilité des Assurances de la Licorne

Contrat effectué en nombre d'exemplaires identiques au nombre des parties, il doit être paraphé par chacune d'elle, 1 original pour le propriétaire et 1 original pour le loueur.

Avantage : Si l'équidé que vous achetez est déjà assuré chez nous, en souscrivant un nouveau contrat chez AssurEquine vous ne subirez pas les délais de carences en cas de pathologie*

*A condition que le nouveau contrat soit souscrit dans un délai de 24h maximum après la résiliation de l'ancien contrat.

Liste des documents à transmettre pour l'établissement de la vente de l'équidé :

- ° Le certificat vétérinaire rempli par un vétérinaire inscrit à l'ordre des vétérinaires
- ° Le document d'identification : passeport ou livret signalétique
- ° La copie du contrat d'assurance décès souscrite par le propriétaire pour l'équidé loué.
- ° La copie carte de propriété de l'équidé

L'article 1876 du code civil, précise que « ce prêt est essentiellement gratuit ».

En contrepartie de l'utilisation, le Gardien assurera à ses seuls frais, risques et périls, la garde du Cheval, la nourriture, les soins, l'entretien complet du Cheval, et ce, suivant les méthodes classiques et rationnelles en pareille matière.

Le Gardien utilisera le Cheval d'une manière rationnelle et en fonction de ses possibilités, de ses capacités et de son état.

Les risques civils encourus du fait de l'utilisation du Cheval, sont couverts par une assurance souscrite par le Gardien, lorsqu'il en a l'usage. Le propriétaire souscrit, de son côté, une assurance « responsabilité civile ». Le propriétaire prend à sa charge les frais d'assurance pour le risque mortalité.

Le propriétaire prête son Cheval au gardien, qui s'engage :

A faire donner au Cheval l'ensemble des soins que sa nature et ses besoins éthologique requièrent et à prendre toute mesure de manière à prévenir toute souffrance inutile ou traitements cruels ou dégradants, soit s'engage à le loger, le nourrir et le soigner « en bon père de famille ».

Le présent contrat prêt à usage (***L'article 1875 du code civil**) doit obligatoirement être accompagné de la fiche d'identité mentionnant les informations relatives au gardien, au propriétaire et au Cheval.

* L'article 1875 du code civil définit le prêt à usage comme « un contrat par lequel l'une des parties livre une chose à l'autre pour s'en servir, à la charge pour le preneur de la rendre après s'en être servi »

En cas de contestation pour l'application des présentes, les parties conviennent que la juridiction compétente sera celle du lieu propriétaire

Paraphes de chacune des parties

Entre les soussignés :

Information concernant le propriétaire de l'équidé : _____

Nom et prénom du propriétaire ou Société :
Si Société, son N°SIRET / SIREN :
Adresse complète :
Téléphone :
Email :

ET:

Information concernant le locataire de l'équidé : _____

Nom et prénom du locataire :
Adresse complète :
Téléphone :
Email :

Paraphes de chacune des parties

Information concernant l'équidé loué :

Nom de l'équidé :
Race de l'équidé :
Numéro de Puce :
Numéro SIRE :
Mois / Année de naissance :
TYPE de l'équidé :	Hongre <input type="checkbox"/> Jument <input type="checkbox"/> Entier <input type="checkbox"/>
Usage actuel de l'équidé :	Loisir <input type="checkbox"/> Compétition <input type="checkbox"/> Dressage <input type="checkbox"/> Saut d'obstacles <input type="checkbox"/> Concours complet <input type="checkbox"/> Randonnée <input type="checkbox"/>
Usage de l'équidé avec le locataire:	Loisir <input type="checkbox"/> Compétition <input type="checkbox"/> Dressage <input type="checkbox"/> Saut d'obstacles <input type="checkbox"/> Concours complet <input type="checkbox"/> Randonnée <input type="checkbox"/>
Niveau du cavalier loueur :
Numéro de licence en cours de validité :
Type d'hébergement actuel de l'équidé :	Pré <input type="checkbox"/> Pension <input type="checkbox"/> Box privé <input type="checkbox"/>
Type d'hébergement de l'équidé chez le locataire:	Pré <input type="checkbox"/> Pension <input type="checkbox"/> Box privé <input type="checkbox"/>
Nom du vétérinaire et Date de la visite avant la location. (Document à joindre est à disposition dans FAQ)	..Nom du Docteur Vétérinaire :..... Date de la visite avant la location : / /

Paraphes de chacune des parties

Il est ensuite convenu que :

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Monsieur, Madame, Mademoiselle
loue son cheval « »
n° Sire à Monsieur, Madame, Mademoiselle
qui s'engage à :

Le soigner en bon père de famille.

Le propriétaire est réputé connaître les conditions d'hébergement du cheval et les agréer dans l'état dans lesquelles elles se trouvent.

Tout changement de lieu d'hébergement et/ou de conditions d'hébergement devra être accepté par le propriétaire.

Le locataire utilisera le cheval d'une manière rationnelle et en fonction de ses possibilités, de ses capacités et de son état.

La location est conclue sous les conditions suivantes :

Le propriétaire renonce à une visite vétérinaire avant la location.

Réalisation d'une visite vétérinaire complète réalisée par un docteur vétérinaire inscrit à l'ordre des vétérinaires. (Voir document ci-joint) Celle-ci a été réalisé le/.../.....

ARTICLE 2 - CONDITIONS FINANCIERES

La location de l'équidé est à titre gratuit.

Le Locataire verse ce jour une caution d'un montant de.....€.

Qui sera restitué en fin de contrat sous réserve d'un certificat de bonne santé vétérinaire.

Les parties indiquent faire affaire personnelle pour toutes commissions ou honoraires dus à des tiers auxquels ils auraient eux-mêmes fait appel pour effectuer cette mise en relation.

ARTICLE 3 - DUREE

Le contrat est conclu pour une période qui commencera à courir le .../.../..... pour se terminer le .../.../.....

Ce contrat pourra être renouvelé. Le locataire devra en faire la demande trois mois avant l'échéance.

Les deux parties décident d'une période d'essai de l'équidé pour la location, qui commence :

Le/...../..... Et se termine le/...../.....

° En cas de renonciation de la part du locataire à la continuité de la location de l'équidé pendant la période d'essai ou au plus tard le dernier jour, il lui appartient d'informer le propriétaire.

Les charges liées au retour chez le propriétaire seront acquittées par:

Le propriétaire

Le Locataire

Paraphes de chacune des parties

ARTICLE 4 - FRAIS VETERINAIRES - FRAIS DE MARECHALERIE ET FRAIS DIVERS

Le locataire s'engage à faire appel, en cas de besoin, au vétérinaire et au maréchal-ferrant. Les frais vétérinaires courants (vermifuges, vaccins, coliques simples, blessures en cours d'utilisation et autres soins courants...) sont à sa charge.

Les frais vétérinaires exceptionnels (ou maladie nécessitant une prise en charge immédiate par le vétérinaire) sont à la charge du locataire à hauteur d'un montant maximum de€

Si les frais vétérinaires dépassent ce montant le propriétaire s'engage à régler la différence, sauf dans l'hypothèse où ils sont la conséquence d'une faute du locataire.

Le locataire assumera à ses seuls frais, risques et périls, la garde du cheval, la nourriture et les soins, et ce, suivant les méthodes classiques et rationnelles en pareille matière.

ARTICLE 5 – ASSURANCES

Les risques civils encourus du fait de l'utilisation du cheval et de sa garde, sont couverts par une assurance responsabilité civile souscrite par le locataire, pour son compte et celui de tout utilisateur déclaré à l'article 1.

Le propriétaire prend à sa charge les frais d'assurances pour le risque mortalité.

Si le propriétaire a souscrit un contrat d'assurance décès, le locataire reconnaît avoir reçu un exemplaire du contrat et avoir pris connaissance des démarches à effectuer auprès de l'assureur en cas de sinistre.

Lors de la période de location, il est convenu entre les deux parties, que l'équidé sera couvert par une assurance :
 Décès, prise en charge par le propriétaire Frais vétérinaires, prise en charge par le locataire.
Compagnie d'assurance :Police du contrat :

Le propriétaire ne désire pas assurer son cheval en mortalité, dans ce cas il ne peut incomber la perte financière de l'équidé au locataire.

ARTICLE 6 - MISE A DISPOSITION

Le cheval est remis ce jour en bonne santé comme le spécifie le certificat vétérinaire remis ce jour, apte à l'usage pour lequel il est destiné, accompagné :

- Le certificat vétérinaire datant de moins de 8 jours rempli par un vétérinaire inscrit à l'ordre des vétérinaires.
- Le document d'identification : passeport ou livret signalétique.
- La copie de la carte de propriété de l'équidé.
- La copie du contrat d'assurance décès souscrite par le propriétaire.

ARTICLE 7 - FLOTS – COUPES – GAINS

Les flots, les gains et coupes resteront la propriété du locataire ; les plaques seront remises au propriétaire à la fin du contrat.

ARTICLE 8 – LITIGES

En cas de contestation pour l'application des présentes, les parties conviennent que la juridiction compétente sera celle du lieu de stationnement habituel du cheval

Fait en deux exemplaires originaux.

Signature du propriétaire

Fait à :

Le / /

Signature du locataire :

Fait à :

Le / /